

T. ROWE PRICE FUNDS B SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : European Bank & Business Center,
6h, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg



Le 30 Décembre 2022

Avis important : Modifications apportées au prospectus de T. Rowe Price Funds B SICAV

Cher Actionnaire,

Ce courrier vise à vous informer d'une modification apportée au prospectus de T. Rowe Price Funds B SICAV dans la mise à jour de Décembre 2022, à savoir

- 1) l'ajout de l'Annexe RTS pour les fonds relevant de l'article 8 du règlement SFDR, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
- 2) Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux principaux facteurs de risque dans la section Principaux risques de la page relative à chacun des fonds concernés. Ces modifications, apportées dans un souci de transparence accrue, n'auront aucune incidence sur la politique d'investissement.

Fonds	Suppression dans la section Principaux risques	Ajout à la section Principaux risques
Multi-Strategy Total Return Fund	Risque lié aux obligations convertibles	-

Aucune de ces modifications n'aura une incidence significative sur la stratégie d'investissement des fonds.

Comme à l'accoutumée, si vous souhaitez transférer vos placements dans un autre fonds ou demander le rachat de votre participation, vous pouvez le faire à tout moment et sans frais, selon les conditions énoncées dans le prospectus.

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à T. Rowe Price. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou votre représentant.

Les versions les plus récentes du Document d'information clé pour l'investisseur ou DICI (disponible en français et en néerlandais), du prospectus et des statuts, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais), vous seront fournis gracieusement par T.Rowe Price (Luxembourg) Management S.à.r.l. via le site internet www.eifs.lu/troweprice.

La valeur actuelle nette (VAN) est publiée sur www.fundinfo.com.

Il est essentiel de lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur avant d'investir.

Les actionnaires peuvent sortir sans frais hors taxes éventuelles.

Le taux de retenue à la source en vigueur en Belgique est de 30 %.